

## **La sous-déclaration en pharmacovigilance vétérinaire : étude de cas d'événements indésirables dus aux médicaments vétérinaires**

Une étude a été menée en 2014 pour estimer le nombre d'événements indésirables observés, et donc susceptibles de faire l'objet d'une déclaration de pharmacovigilance, par un vétérinaire pendant une année.

### *RESUME*

Les déclarations des effets indésirables constatés sur le terrain par les vétérinaires permettent une évaluation continue du rapport bénéfice/risque des médicaments après l'AMM. Or, la sous-déclaration est une réalité qui ne permet pas à la pharmacovigilance de remplir pleinement son rôle. Pour évaluer ce phénomène, une étude a été menée avec une trentaine de vétérinaires volontaires qui ont systématiquement déclaré sur une période d'un an, tous les événements indésirables dont ils ont eu connaissance. Dans ce cadre, ont été déclarés en moyenne 4,96 effets indésirables par vétérinaire pour les animaux de compagnie et 2,06 pour les animaux de rente, soit environ 9 fois plus que le nombre moyen annuel calculé sur la base des déclarations reçues sur une année et du nombre de vétérinaires exerçant en France.

*FRESNAY E, LAURENTIE S, ORAND JP. 2015. Etude de cas d'événements indésirables dus aux médicaments vétérinaires. Bulletin des GTV, 2015, n°80, p 95-102.*  
[http://www.sngtv.org/4DACTION/NS2013\\_INDEX/5](http://www.sngtv.org/4DACTION/NS2013_INDEX/5)

Mots clés : pharmacovigilance, effet indésirable, sous-déclaration